

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27 FEV. 2026

ID : 007-210700647-20260225-001178-DE

Berger  
Levrault

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 22  
présents : 17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février,  
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,  
dûment convoqué le 18 février, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

**Etaient présents :**

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, Mme BOS Elise.

**Procurations :**

M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis  
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François  
M. FERRAND Olivier à Mme PINET Monique

**Absente excusée :**

Mme FONTANEL Sophie

**Absent :**

M. CLAVEL Christophe

**Secrétaire de séance :** Mme ROURE Marie-Christine

Délibération N° 3 – 2026

**Demande de Subvention au Conseil Départemental  
pour le déneigement hivernal 2025 / 2026**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le règlement du Conseil Départemental de l'Ardèche prévoit le versement d'une aide aux communes qui effectuent des travaux de déneigement sur la voirie communale au cours de chaque hiver.

Le Conseil Départemental de l'Ardèche prend en considération :

- les achats de fournitures (sel, abrasif, etc...)
- les travaux de déneigement réalisés par des prestataires privés (coût matériel et main d'œuvre) et en régie (heures d'engins)

Le montant de la subvention est de 50 % du coût TTC des travaux justifiés, plafonné à 1 500 € TTC par kilomètre de voirie communale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,**

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de l'Ardèche pour les travaux de déneigement réalisés dans le courant de l'hiver 2025/2026 sur la voirie communale,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Dr Jacques CHABAL  
Maire de LE CHEYLARD



Affiché en Mairie le 27 février 2026  
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône  
Pour contrôle de légalité le 27 février 2026